

À l'attention des Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève (Suisse)

Le 26 avril 2023

Soudan : Il faut d'urgence convoquer une session extraordinaire et établir un mécanisme d'enquête

Madame, Monsieur le Représentant permanent,

À la lumière de la crise des droits humains que traverse le Soudan, et nonobstant les efforts déployés par l'Union africaine (UA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et d'autres acteurs régionaux et internationaux pour mettre un terme aux combats, nous, les organisations non gouvernementales soussignées, vous écrivons afin d'exhorter votre délégation à répondre aux aspects liés aux droits humains de la crise en soutenant la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Conformément au mandat du Conseil de prévenir les violations et d'intervenir promptement en cas d'urgence dans le domaine des droits humains, les États ont la responsabilité d'agir en convoquant une session extraordinaire du Conseil et en établissant un mécanisme d'enquête et de redevabilité répondant à toutes les violations alléguées des droits humains au Soudan.

Nous exhortons votre délégation à soutenir l'adoption d'une résolution priant le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme d'organiser d'urgence un mécanisme indépendant afin d'enquêter sur les violations des droits humains et de promouvoir la redevabilité au Soudan, et dont le travail compléterait le celui de l'Expert désigné des droits de l'homme au Soudan.

* * *

Le 15 avril 2023, des explosions et des tirs ont été entendus alors que les violences éclataient à Khartoum et dans d'autres villes soudanaises entre les Forces armées soudanaises (SAF) menées par le chef de l'État actuel (en tant que président du Conseil de souveraineté (SC)), le général Abdelfattah Al-Bourhane, et un groupe paramilitaire, les Forces de soutien rapide (FSR ou RSF), mené par le général Mohamed Hamdane Daglo (connu sous le nom de « Hemetti »).

En date du 25 avril 2023, à minuit, un cessez-le-feu de 72 heures a été annoncé. Toutefois, le nombre de morts civils est d'ores et déjà estimé à plus de 400. Des milliers de blessés sont également à déplorer. Le nombre réel de victimes est probablement bien supérieur, considérant que la plupart des hôpitaux de Khartoum ont dû fermer¹ et que les civils blessés lors des échanges de tirs ne peuvent pas être secourus. Des millions de résidents sont piégés chez eux alors que l'eau, la nourriture et les fournitures médicales manquent, que l'électricité est coupée et que les violences font rage dans les rues de Khartoum. Les banques ont fermé et les services de transfert d'argent par téléphone sont restreints, ce qui limite l'accès à l'argent liquide, y compris salaires et envois de fonds de l'étranger. Des diplomates et des travailleurs humanitaires ont été attaqués². Les combats se sont étendus à d'autres villes et régions, notamment le Darfour, menaçant de dégénérer en conflit à part entière³.

¹ BBC, « Sudan fighting : Diplomats and foreign nationals evacuated », 24 avril 2023, <https://www.bbc.com/news/world-africa-65363586> (consulté le 24 avril 2023). Voir aussi RFI, « Dozens dead in Sudan as army factions struggle for control of Khartoum », 17 avril 2023, <https://www.rfi.fr/en/africa/20230417-dozens-dead-in-sudan-as-army-factions-struggle-for-control-of-khartoum> (consulté le 24 avril 2023).

² African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS), « Update on the armed conflict between Rapid Support Forces and Sudanese Armed Forces in Sudan », 23 avril 2023, <http://www.acjps.org/update-on-the-armed-conflict-between-rapid-support-forces-and-sudanese-armed-forces-in-sudan/> (consulté le 24 avril 2023).

³ Voir l'Annexe pour un aperçu de la situation des droits humains au Soudan avant le 15 avril 2023.

Dans un Communiqué, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a noté « avec une grande inquiétude les affrontements meurtriers [...], qui ont atteint un niveau dangereux et qui pourraient dégénérer en un véritable conflit », « fermement [condamné] la confrontation armée en cours » et appelé à « un cessez-le-feu immédiat et sans conditions, dans l'intérêt suprême du Soudan et de son peuple, afin d'éviter de nouvelles effusions de sang et de nuire aux civils »⁴.

* * *

À la lumière de ces développements, nous exhortons votre délégation à soutenir, lors d'une session extraordinaire sur la crise des droits humains que traverse le Soudan, l'adoption d'une résolution qui, entre autres :

- **Prie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'organiser d'urgence le plus rapidement possible un mécanisme d'enquête indépendant composé de trois experts internationaux et régionaux choisis dans les fichiers existants, pour une période d'un an, renouvelable si nécessaire, afin de tirer parti des travaux de l'Expert désigné des droits de l'homme au Soudan et du bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans le pays, de les compléter et de les renforcer, et dont le mandat sera le suivant :**
 - (a) **Mener une enquête approfondie sur les violations et atteintes au droit international des droits de l'homme, les violations du droit international humanitaire et les crimes qui y sont liés commis depuis le 25 octobre 2021 par toutes les parties soudanaises, y compris sur toute dimension genrée de ces violations et afin d'en évaluer l'ampleur et de déterminer s'il s'agit de crimes de droit international, dans le but de prévenir une détérioration supplémentaire de la situation des droits humains ;**
 - (b) **Établir les faits et les circonstances se rapportant à ces violations et atteintes, ainsi que leurs causes profondes, recueillir, rassembler, analyser et conserver les documents et éléments de preuve attestant de telles violations et atteintes, et identifier, dans la mesure du possible, les personnes et entités responsables ;**
 - (c) **Veiller à ce que ces informations soient accessibles et puissent être utilisées, actuellement et à l'avenir, aux fins de l'établissement des responsabilités, et formuler des recommandations sur les initiatives devant être prises afin de s'assurer que les auteurs de ces violations et atteintes sont tenus pour responsables de leurs actes et que le cycle de l'impunité cesse au Soudan ;**
 - (d) **Donner des orientations en ce qui concerne la justice, y compris l'établissement des responsabilités pénales, les réparations et les garanties de non-répétition ;**
 - (e) **Tenir compte des questions de genre et adopter une approche axée sur les victimes dans tous ses travaux ;**
 - (f) **Dialoguer avec les parties soudanaises et toutes les autres parties prenantes, en particulier les organismes des Nations Unies, la société civile, les réfugiés, l'expert désigné des droits de l'homme au Soudan, la présence du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Soudan, les organes de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, afin de fournir l'appui et les conseils nécessaires à l'amélioration immédiate de la situation des droits de l'homme et à la lutte contre l'impunité ; et**
 - (g) **Assurer la complémentarité et la coordination de cet effort avec les autres mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et d'autres entités régionales et internationales pertinentes, en s'appuyant dans la mesure du possible sur l'expertise, entre autres, de l'Union africaine et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;**
- **Décide de renforcer le dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme au Soudan, demandé dans sa résolution 50/1, à sa 53^{ème} session, afin d'assurer la participation d'autres parties prenantes, en particulier de représentants de l'Union africaine, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de la société civile ;**

⁴ PSC/PR/COMM.1149 (2023), disponible sur : <https://www.peaceau.org/fr/article/communiqu%C3%A9-adopt%C3%A9-par-le-conseil-de-paix-et-de-s%C3%A9curit%C3%A9-cps-de-l-union-africaine-ua-lors-de-sa-1149e-reunion-tenue-le-16-avril-2023-sur-l-expose-de-la-situation-au-soudan> (consulté le 25 avril 2023).

- **Prie le mécanisme d'enquête indépendant de présenter un exposé oral au Conseil des droits de l'homme lors de ses 54^{ème} et 55^{ème} sessions, ainsi qu'un rapport écrit complet lors de sa 56^{ème} session, et de présenter son rapport à l'Assemblée générale et aux autres organes internationaux concernés ; et**
- **Prie le Secrétaire général de fournir toutes les ressources et les compétences nécessaires pour permettre au Haut-Commissariat d'assurer l'appui administratif, technique et logistique requis aux fins de l'application des dispositions de la présente résolution, en particulier dans les domaines de l'établissement des faits, de l'analyse juridique et de la collecte de preuves, notamment afin que le mécanisme d'enquête indépendant dispose des compétences spécialisées voulues en matière de violences sexuelles et fondées sur le genre et de balistique et de médecine légale.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces préoccupations urgentes et nous tenons prêts à fournir à votre délégation toute information supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Représentant permanent, en l'assurance de notre haute considération.

Premiers signataires (26 avril 2023):

1. Act for Sudan
2. Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et la peine de mort en République centrafricaine (ACAT-RCA)
3. African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS) – Soudan
4. AfricanDefenders (Réseau panafricain des défenseurs des droits humains)
5. Amnesty International
6. Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA)
7. Atrocities Watch Africa (AWA)
8. Beam Reports – Soudan
9. Belarusian Helsinki Committee – Bélarus
10. Cameroon Women's Peace Movement (CAWOPEM)
11. Centre africain pour la démocratie et les études des droits de l'Homme (ACDHRS)
12. Centre pour la démocratie et le développement (CDD) – Mozambique
13. Centre éthiopien des défenseurs des droits humains (EHRDC)
14. Centre de formation et de documentation sur les droits de l'Homme (CDFDH) – Togo
15. Centre mondial pour la responsabilité de protéger
16. CIVICUS
17. Clinique libyenne des droits humains (LHRC)
18. Coalition angolaise des défenseurs des droits humains
19. Coalition burkinabè des défenseurs des droits humains (CBDDH)
20. Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'Homme (CBDDH)
21. Coalition des défenseurs des droits humains – Bénin (CDDH-Bénin)
22. Coalition des défenseurs des droits humains du Malawi
23. Coalition ivoirienne des défenseurs des droits humains (CIDDH)
24. Coalition malienne des défenseurs des droits humains (COMADDH)
25. Coalition tanzanienne des défenseurs des droits humains (THRDC)
26. Coalition togolaise des défenseurs des droits humains (CTDDH)
27. Collectif Urgence Darfour
28. Commission internationale de juristes
29. Conseil œcuménique des Églises
30. CSW (Christian Solidarity Worldwide)
31. DefendDefenders (Projet des défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique)
32. EEPA – Europe External Programme with Africa
33. FIDH (Fédération internationale pour les droits humains)
34. Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC) – Burundi
35. Gender Centre for Empowering Development (GenCED) – Ghana
36. Gisa Group – Sudan

37. Horn of Africa Civil Society Forum (HoA Forum)
38. Human Rights Defenders Network – Sierra Leone
39. Human Rights House Foundation
40. Institut du Caire pour l'étude des droits de l'Homme (CIHRS)
41. Institut des médias pour la démocratie et les droits de l'Homme (IM2DH) – Togo
42. International Bar Association's Human Rights Institute (IBAHRI)
43. International Refugee Rights Initiative (IRRI)
44. Jews Against Genocide
45. Journalists for Human Rights (JHR) – Soudan
46. Justice Africa Sudan
47. Justice Center for Advocacy and Legal Consultations – Soudan
48. Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH)
49. MENA Rights Group
50. National Coalition of Human Rights Defenders – Kenya
51. National Coalition of Human Rights Defenders – Somalia
52. National Coalition of Human Rights Defenders-Uganda (NCHRD-U)
53. Never Again Coalition
54. Organisation mondiale contre la torture (OMCT)
55. Pathways for Women's Empowerment and Development (PaWED) – Cameroun
56. PAX Pays-Bas
57. PEN Belarus
58. Physicians for Human Rights
59. POS Foundation – Ghana
60. Project Expedite Justice
61. Protection International Africa
62. REDRESS
63. Regional Centre for Training and Development of Civil Society (RCDCS) – Soudan
64. Réseau algérien des droits de l'Homme
65. Réseau capverdien des défenseurs des droits de l'homme (RECADDH)
66. Réseau des citoyens probes (RCP) – Burundi
67. Réseau de la Commission indépendante des droits de l'Homme en Afrique du Nord (CIDH Afrique)
68. Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC)
69. Réseau des défenseurs des droits humains du Mozambique (MozambiqueDefenders – RMDDH)
70. Réseau des journalistes des droits humains (NHRJ) – Gambie
71. Réseau nigérien des défenseurs des droits humains (RNDDH)
72. Rights Georgia
73. Rights for Peace
74. Rights Realization Centre (RRC) – Royaume Uni
75. RINADH – Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'Homme (NANHRI)
76. Salam for Democracy and Human Rights
77. Service international pour les droits de l'homme
78. Society for Threatened Peoples
79. Southern Africa Human Rights Defenders Network (Southern Defenders)
80. South Sudan Human Rights Defenders Network (SSHRDN)
81. Sudanese American Medical Association (SAMA)
82. Sudanese American Public Affairs Association (SAPAA)
83. Sudanese Women Rights Action
84. Sudan Human Rights Hub
85. Sudan NextGen Organization (SNG)
86. Sudan Social Development Organisation
87. Sudan Unlimited
88. SUDO UK
89. The Institute for Social Accountability (TISA)
90. Waging Peace
91. Zimbabwe Lawyers for Human Rights

Annexe : Problèmes clefs dans le domaine des droits humains au Soudan avant le 15 avril 2023

Depuis plusieurs décennies, la situation des droits humains au Soudan soulève les inquiétudes les plus fortes. Dans une série de lettres successives envoyées aux Missions permanentes auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, nombre d'organisations soudanaises et internationales de la société civile ont souligné les problèmes de droits humains datant de la période pré-2019, notamment l'impunité quasi-complète relative aux graves violations commises, dont certaines sont constitutives de crimes de droit international.

Ces organisations de société civile ont également tenté d'alerter quant aux problèmes relatifs aux droits humains, post-2019. Ceux-ci incluent la répression brutale des manifestants pacifiques pendant et après les manifestations populaires de 2018-2019, ainsi qu'après le coup d'État militaire du 25 octobre 2021. Elles ont de façon répétée appelé à une action multilatérale résolue, soulignant qu'en tant qu'organe principal de l'ONU dédié aux droits humains, le Conseil avait une responsabilité d'assurer une surveillance étroite de la situation des droits humains au Soudan et de soutenir les demandes du peuple soudanais en faveur de la liberté, de la justice et de la paix⁵.

Lors d'une session extraordinaire qui s'est tenue le 5 novembre 2021, le Conseil a adopté une résolution priant le Haut-Commissaire de désigner un Expert des droits de l'homme au Soudan. Conformément à la résolution S-32/1, adoptée par consensus, le mandat de l'expert aura cours « jusqu'au rétablissement d'un gouvernement [soudanais] dirigé par des civils »⁶. Conformément à la résolution 50/1, également adoptée par consensus, en juillet 2022⁷, le Conseil a demandé la présentation de rapports écrits et la tenue de débats supplémentaires sur la situation des droits humains au Soudan.

Les violences qui ont éclaté le 15 avril 2023, qui résultent de désaccords persistants concernant les réformes sécuritaires et militaires et de questions non traitées de redevabilité des forces de sécurité ainsi que

⁵ Pour un aperçu des questions non traitées de longue date concernant les droits humains au Soudan, voir les lettres de la société civile, notamment : DefendDefenders et al., « Soudan : Il faut assurer la poursuite des débats publics sur la situation des droits humains », 19 mai 2022, <https://defenddefenders.org/sudan-public-debates-on-the-human-rights-situation-are-needed/> ; « Soudan : Le Conseil des droits de l'homme devrait agir de toute urgence et tenir une session extraordinaire », 28 octobre 2021, <https://defenddefenders.org/sudan-the-un-human-rights-council-should-act-urgently-and-hold-a-special-session/> ; « Le Conseil des droits de l'homme devrait renouveler son soutien au Soudan et son examen de la situation dans le pays », 10 septembre 2021, <https://defenddefenders.org/the-human-rights-council-should-extend-its-support-to-and-scrutiny-of-sudan/> ; « The Human Rights Council should support systemic human rights reforms in Sudan », 9 septembre 2020, <https://defenddefenders.org/the-human-rights-council-should-support-human-rights-reforms-in-sudan/> ; « Sudan : Ensuring a credible response by the UN Human Rights Council at its 42nd session », 3 septembre 2019, <https://defenddefenders.org/sudan-ensuring-a-credible-response-by-the-un-human-rights-council/> ; « Killings of Peaceful Sudanese Democracy Protesters Demand Accountability : Urgent International Action Needed to Prevent Further Violence », 6 juin 2019, <https://defenddefenders.org/sudan-urgent-international-action-needed-to-prevent-further-violence-ensure-accountability/> ; « Addressing the serious human rights and humanitarian situation in Sudan », 4 septembre 2018, <https://defenddefenders.org/hrc39-addressing-the-serious-human-rights-and-humanitarian-situation-in-sudan/> (tous consultés le 13 avril 2023).

⁶ DefendDefenders, « The UN Human Rights Council takes a step to address the crisis in Sudan », 5 novembre 2021, <https://defenddefenders.org/the-un-human-rights-council-takes-a-step-to-address-the-crisis-in-sudan/> (consulté le 13 avril 2023). La résolution S-32/1 du CDH est disponible via <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/319/08/PDF/G2131908.pdf> (voir les paragraphes opératoires 15 et 17).

⁷ Résolution 50/1 du CDH, disponible via <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/regular-sessions/session50/res-dec-stat> (voir les paragraphes opératoires 1 et 2).

d'une absence de réforme du secteur de la sécurité⁸, ont pour toile de fond de graves restrictions aux droits humains et aux libertés fondamentales⁹.

Les peurs des observateurs et acteurs de la société civile d'une détérioration de la situation, en amont immédiat du 15 avril 2023, notamment sous la forme d'une intensification de la répression des manifestants pacifiques à Khartoum et de violences dans la capitale et dans les régions affectées par les conflits (Darfour, Nil Bleu et Kordofan méridional) ainsi que dans l'Est du Soudan, étaient bel et bien fondées. Ces peurs étaient rendues tangibles par l'historique de violences et d'abus qui caractérise les forces armées et de sécurité du Soudan, y compris les SAF, les RSF et le Service général de renseignements (GIS) (le nouveau nom du tristement célèbre Service national de renseignements et de sécurité (NISS)).

Depuis le 25 octobre 2021, les autorités *de facto* ont eu systématiquement recours à la force de manière excessive et parfois létale, ainsi qu'aux détentions arbitraires, afin de réprimer les rassemblements publics¹⁰. La situation est particulièrement grave pour les femmes et les filles, qui font face à des lois, politiques et pratiques discriminatoires et aux violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris le viol et la menace de viol en lien avec les manifestations, ainsi qu'aux violences sexuelles liées au conflit, dans les régions soudanaises affectées.

Les organes nationaux d'enquête, tels que le comité mis en place pour enquêter sur le massacre du 3 juin 2019 à Khartoum¹¹, n'ont publié aucune conclusion, pas plus qu'ils n'ont identifié des responsables.

La situation au Darfour, 20 ans après l'éclatement d'un conflit armé entre le gouvernement soudanais et des groupes rebelles¹², restait particulièrement inquiétante¹³. Des violences intercommunautaires et au

⁸ UN Human Rights, « Sudan : UN Human Rights Chief alarmed by rising tensions, urges intensified efforts to restore civilian-led Government », 8 avril 2023, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/04/sudan-un-human-rights-chief-alarmed-rising-tensions-urges-intensified> ; United Nations Sudan, « UN rights expert Radhouane Nouicer's statement at end of first official visit », 2 février 2023, <https://sudan.un.org/en/217504-un-rights-expert-radhouane-nouicer-s-statement-end-first-official-visit> (consultés le 13 avril 2023).

⁹ Celles-ci incluent les libertés d'expression, de réunion pacifique, d'association et de mouvement. Voir Amnesty International, Rapport annuel 2022, chapitre « Sudan », <https://www.amnesty.org/en/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/sudan/report-sudan/> ; CIVICUS, <https://monitor.civicus.org/country/sudan/> (documents consultés le 25 avril 2023).

¹⁰ Au 15 avril 2023, au moins 124 personnes avaient été tuées en lien avec des manifestations anti-coup d'État, dont 20 mineurs. Plus de 5 000 personnes avaient été blessées, dont certaines souffrent de graves blessures qui les laisseront en situation de handicap à vie. Des centaines de défenseurs des droits humains, de journalistes et d'autres citoyens exigeant un retour au processus transitionnel de 2019 ou un gouvernement civil à part entière, dont des membres des comités de résistance, avaient été ou étaient détenus, certains pour des périodes longues et sans chefs d'accusation, et beaucoup avaient subi des menaces, des tabassages, des actes de torture et des disparitions.

Voir ACJPS, « Update on Anti-Coup Protest in Sudan », 19 mars 2023, <http://www.acjps.org/update-on-anti-coup-protest-in-sudan-excessive-use-of-force-and-arbitrary-arrest-and-detention-of-protesters-during-the-14th-march-anti-coup-rallies/> ; Sudanese Archive, « Patterns of violence against protesters in the year since Sudan's coup », <https://sudanearchive.org/en/investigations/coupfilesreport> ; REDRESS, SOAS Centre for Human Rights Law et Sudan Human Rights Monitor (SHRM), « Your Life Isn't Worth the Price of a Bullet », juin 2022, <https://redress.org/publication/your-life-isnt-worth-the-price-of-a-bullet-briefing-on-serious-human-rights-violations-in-sudan/> (documents consultés le 13 avril 2023).

¹¹ Human Rights Watch, « “They Were Shouting ‘Kill Them’” : Sudan's Violent Crackdown on Protesters in Khartoum », 17 novembre 2019, <https://www.hrw.org/report/2019/11/18/they-were-shouting-kill-them/sudans-violent-crackdown-protesters-khartoum> (consulté le 13 avril 2023).

¹² Al Jazeera, « 20 years since war began in Sudan's Darfur, suffering continues », 26 février 2023, <https://www.aljazeera.com/news/2023/2/26/20-years-since-war-began-in-sudans-darfur-suffering-continues> (consulté le 13 avril 2023).

¹³ Suite à la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de mettre fin au mandat de la mission conjointe de l'Union africaine et de l'ONU (MINUAD), les violences, dont des conflits intercommunautaires, avaient mené à une détérioration de la situation sécuritaire, laquelle était marquée par des attaques contre les civils, des tueries commises par vengeance, des pillages et des déplacements de populations.

niveau local au Darfour, au Kordofan méridional et dans le Nil Bleu, connaissaient une escalade depuis octobre 2021, ce qui avait causé des morts de civils, des destructions de biens et des violations des droits humains. Des lois et dispositions réglementaires d'urgence demeuraient en place, rendant difficile le travail des acteurs indépendants. Dans l'État du Nil Bleu, les combats s'étaient accrus et étendus à de nouvelles zones¹⁴.

Des traitements cruels, inhumains et dégradants, communs sous le régime Al-Béchir, étaient toujours imposés par les cours et les tribunaux¹⁵. À travers l'ensemble du pays, la Commission pour l'aide humanitaire (HAC) continuait à restreindre de façon indue les activités des organisations de la société civile, notamment via de lourdes obligations d'enregistrement et de réenregistrement, des restrictions aux mouvements et l'usage de la surveillance.

Ces problèmes s'ajoutaient à ceux, non traités et de longue date, que les acteurs onusiens, les experts et les organisations indépendantes de défense des droits humains avaient identifiés pendant les trois décennies du régime Al-Béchir. Parmi ceux-ci, l'impunité quasi-complète pour les graves violations et atteintes aux droits humains¹⁶.

Au début d'avril 2023, le pays se trouvait dans une phase de dialogue politique. Le 5 décembre 2022, les représentants militaires et civils soudanais, notamment les Forces pour la liberté et le changement (FFC), qui avaient joué un rôle clef dans la révolution de 2018-2019, avaient signé un accord préliminaire connu sous le nom d'Accord politique cadre (« *Political Framework Agreement* »). Celui-ci était censé consti-

ACJPS, « Sudan : Inter-tribal conflicts resulted into the death of three Sudanese citizens, looting of property and displacement of over 10,000 people in West Darfur », 10 avril 2023, <http://www.acjps.org/sudan-inter-tribal-conflicts-resulted-into-the-death-of-three-sudanese-citizens-looting-of-property-and-displacement-of-over-10000-people-in-west-darfur/> (consulté le 13 avril 2023).

¹⁴ Centre mondial pour la responsabilité de protéger, « Sudan », <https://www.global2p.org/countries/sudan/> (au 13 avril 2023).

¹⁵ En juin 2022, dans l'État du Nil Bleu, une jeune femme a été condamnée à mort par lapidation pour une allégation d'adultère, à la suite d'un procès injuste. Bien que la peine ait été commuée après un nouveau procès, elle a été injustement condamnée à six mois de prison par un tribunal qui n'avait pas compétence pour la condamner (voir ACJPS, « 20-year-old woman sentenced to death by stoning for adultery in sudan », 21 octobre 2022, <https://www.acjps.org/20-year-old-woman-sentenced-to-death-by-stoning-for-adultery-in-sudan/> ; « Update : Six-months imprisonment for a 20-year-old woman previously sentenced to death by stoning for adultery », 16 décembre 2022, <https://www.acjps.org/update-six-months-imprisonment-for-a-20-year-old-woman-previously-sentenced-to-death-by-stoning-for-adultery/> (documents consultés le 17 avril 2023)).

En 2023, au moins quatre hommes ont été condamnés à une amputation de la main pour des délits divers, suite à des procès marqués par des irrégularités (voir ACJPS, « Sudanese man at risk of court-ordered right-hand amputation for theft in Omdurman », 3 mars 2023, <https://www.acjps.org/sudanese-man-at-risk-of-court-ordered-right-hand-amputation-for-theft-in-omdurman/> ; « Khartoum : Three Sudanese men sentenced to hand amputation for theft in Omdurman », 9 février 2023, <https://www.acjps.org/khartoum-three-sudanese-men-sentenced-to-hand-amputation-for-theft-in-omdurman/> (documents consultés le 17 avril 2023)).

En outre, au Darfour, quatre hommes ont été arrêtés et inculpés d'apostasie en dépit du fait que ce crime a été abrogé. Les charges ont finalement été abandonnées ; toutefois, les hommes ont été soumis à des traitements cruels, inhumains et dégradants lors de leur détention (voir CSW, « Four Men Charged with Apostasy », 8 juillet 2022, <https://www.csw.org.uk/2022/07/08/press/5766/article.htm> ; « Apostasy case dismissed by prosecutor », 9 septembre 2022, <https://www.csw.org.uk/2022/09/09/press/5812/article.htm> (consultés le 23 avril 2023)).

¹⁶ Après un dialogue préliminaire avec la Cour pénale internationale (CPI), initié en 2019, les pourparlers se sont embourbés. Les autorités soudanaises refusent de remettre les suspects pour lesquels la CPI a émis des mandats d'arrêt, dont l'ancien président Al-Béchir, de pleinement coopérer avec les équipes d'enquête de la CPI et d'accorder à la CPI un accès aux archives de l'ancien régime. Des lois abusives, qui comprennent des dispositions accordant l'immunité aux forces armées et de sécurité, telles les dispositions de la Loi sur les forces armées (2007), de la Loi sur la police (2008) et de la Loi sur sécurité nationale (2010), restent en vigueur et constituent des obstacles majeurs à la redevabilité et à la non-répétition des violations.

Voir Amnesty International, « Sudan : New conflict escalation exacerbates 20 years of suffering for civilians in Darfur », 24 avril 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/04/sudan-new-conflict-escalation-exacerbates-20-years-of-suffering-for-civilians-in-darfur/> (consulté le 25 avril 2023).

tuer une première étape ouvrant la voie à un accord global sur la transition politique, laquelle devait être menée par les civils jusqu'à l'organisation d'élections, à l'issue d'une période de deux ans. L'accord excluait toutefois des questions clés telles que la justice et la redevabilité¹⁷. Des désaccords profonds subsistaient quant aux réformes sécuritaires et militaires. Des acteurs influents, notamment des partis politiques de premier plan et les comités de résistance populaire, rejetaient l'accord dans son ensemble.

L'impasse politique et les tensions croissantes menaçaient également la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, signé le 3 octobre 2020 entre le Gouvernement de transition d'alors et les parties au processus de paix, dont des groupes armés impliqués dans les conflits qui ont affecté plusieurs des États régionaux du Soudan au cours des trois dernières décennies.

¹⁷ Human Rights Watch, « Sudan : Pact Omits Key Justice Reforms », 13 décembre 2022, <https://www.hrw.org/news/2022/12/13/sudan-pact-omits-key-justice-reforms> (consulté le 11 avril 2023).